



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Australie

Question écrite n° 42953

Texte de la question

M. Didier Robert interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les graves incendies qui ont ravagé le sud de l'Australie. La Nouvelle-Calédonie, qui subit régulièrement de graves dommages résultant de feux de brousses, a pu bénéficier par le passé d'aides ponctuelles de la part de son voisin australien. Face au véritable drame que vient de connaître l'État de Victoria ces derniers jours, il souhaiterait savoir si une assistance de la France a été sollicitée par le gouvernement australien, concernant notamment l'affrètement de bombardiers d'eau et si un accord d'assistance mutuelle pourrait être envisagé à l'avenir.

Texte de la réponse

En février 2009, l'Australie a fait face, dans l'État du Victoria, aux incendies les plus meurtriers de son histoire. Le bilan humain s'est établi à près de 210 victimes, auquel s'ajoutent des dégâts matériels, économiques et naturels considérables. Profondément touchée par les conséquences tragiques de cette catastrophe, la France a immédiatement fait part aux autorités australiennes de son émotion et de sa disposition à apporter son assistance. Une équipe de vingt-neuf sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie avec leur équipement individuel et le matériel nécessaire à une entière autonomie a été placée en alerte par le Haut Commissariat de Nouméa, avec un avion prêt à décoller de Nouméa pour l'acheminer sur place. Les autorités australiennes n'ont toutefois pas jugé nécessaire de solliciter ces moyens, compte tenu de l'arrivée de renforts substantiels des autres États fédérés australiens et de l'amélioration sensible des conditions météorologiques. Au niveau fédéral comme de l'État du Victoria, elles ont toutefois chaleureusement remercié la France pour son initiative. Un projet d'accord-cadre de coopération en matière de sécurité civile, qui pourrait prendre la forme d'un arrangement administratif, entre la France et l'Australie (Emergency Management Australia [EMA]) est actuellement à l'étude. Il est destiné à faciliter les échanges d'information et d'expériences concernant la gestion des situations d'urgence et à permettre des échanges d'équipes de sapeurs-pompiers et de sécurité civile. Un tel accord faciliterait l'envoi de ces équipes dans l'autre pays en cas de catastrophe.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42953

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1668

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12475